

# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.



**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 HORS DU DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.  
 25 centimes le numéro.  
**Prix des Annonces: 25 c. la ligne.**

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 18 février 1842.

PROPOSITION DUCOS. — REJET.

Le vote de la chambre des députés sur la proposition Gannoner avait profondément ébranlé le ministère ; il l'a compris, et, dans la question relative aux adjonctions des capacités, il n'a rien négligé pour obtenir un succès notable. Tous les députés conservateurs ont été sollicités de se trouver à leur poste, et ils n'y ont pas manqué. Enfin M. Guizot a de nouveau agi passionnellement sur la chambre en lui faisant peur des factions et en contestant devant elle l'utilité de la réforme. D'après M. Guizot, les diverses prétentions réformistes sont sans fondement, et la loi électorale actuelle suffit pour garantir tous les besoins de notre société et offre à toutes les classes assez de moyens de protection. Cette partie captieuse de son argumentation a été d'un grand effet sur les conservateurs qui aiment parfois qu'on leur donne l'assurance que le système qu'ils maintiennent à tout prix ne manque ni de largeur ni de liberté. Quant à M. Guizot, il sait parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point, et nous sommes persuadés qu'il n'ignore pas du tout qu'en ce moment nous n'avons que de vaines formes représentatives.

M. Guizot, — et c'a été, selon nous, le point capital de la discussion, — a prétendu qu'il n'y a plus maintenant en France de classes distinctes et de luttes entre ces classes. Nous voudrions qu'il en fût ainsi ; mais les faits démontrent le contraire, et chaque événement nouveau nous avertit que la société est morcelée, fractionnée et divisée d'intérêts. Ceci posé, qu'il n'y a plus de classes distinctes ayant des intérêts opposés, il en a tiré cette conséquence que le corps électoral fonctionne de telle sorte que tous les citoyens sont suffisamment garantis. C'est encore là une assertion tout à la fois hasardeuse et mensongère.

Si un député radical s'était trouvé disposé à prendre la parole après M. Guizot, il aurait fait justice facilement de cette partie de son argumentation ; il aurait brisé ainsi toute la base sur laquelle reposait ce discours magnifique, qui, d'après le Journal des Débats, lui donne le premier rang parmi les orateurs de la chambre. C'est M. de Lamartine qui a pris la parole après M. Guizot, et le poète-orateur, qui n'a jamais étudié les misères du peuple, n'a pas su s'en faire l'écho ; il s'est contenté de réclamer des droits politiques pour les intelligences.

On sait que le président de la société des gens de lettres a un faible pour les capacités, et qu'il les courtise au besoin ; c'est là le motif de son adhésion à la proposition Ducos. Quand on n'a qu'un pareil but, comment peut-on affaiblir les effets de parole d'un ministre qui se pose comme l'interprète intelligent des besoins de la société toute entière et qui emploie son savoir incontestable à faire illusion à une chambre peureuse et flottante. M. de Lamartine a été fort impatiemment écouté par les centres que M. Guizot avait vivement impressionnés.

D'après le Journal des Débats, « c'est le discours de M. Guizot qui a entraîné le vote et a fait sortir du scrutin la majorité sous laquelle la proposition de M. Ducos a succombé. » Cela doit être, car jamais le bilieux et âcre chef du parti conservateur n'a mis plus d'habileté à renouer les craintes et les espérances de la chambre ; il l'a toujours placée dans l'une ou l'autre de ces conditions d'aboutir à la paix et à l'ordre par le rejet de la proposition, ou d'aller au désordre et à la guerre par son adoption.

« Si vous ouvrez la porte à la réforme, a-t-il dit, vous remettez tout en question, la paix intérieure sera compromise, et au dehors les menaces reparaitront ; si, au contraire, vous fermez la porte hermétiquement à toute réforme, alors le calme dont nous commençons à jouir s'affermira, les partis vaincus se lasseront, et tous les grands intérêts de la France seront préservés de toute atteinte. »

On le voit, M. Guizot a fait appel à la crainte et à l'espérance ; il a exposé des résultats extrêmes aux regards des députés ; il a su déguiser avec adresse les véritables proportions de la question. Au lieu de la tenir pour insignifiante, il l'a grossie aux yeux de la chambre ; en la grossissant, il l'a effrayée. De là, les votes qui sont venus raffermir l'existence du ministère. Qu'il triomphe donc de sa victoire, nous ne voulons pas la lui contester.

En l'état des choses, elle ne manque pas d'importance ; toutefois elle pourrait fort bien ne pas être de longue durée, car un ministère, même avec quarante voix de majorité, n'est pas un ministère bien assis, surtout quand cette majorité, deux jours auparavant, n'était que de quatre à cinq voix. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

### ANGLETERRE.

#### CÉRÉALES.

La présentation du projet de loi sur les chemins de fer dont le pays se préoccupe si vivement, la discussion des propositions Gannoner et Ducos qui ont soulevé des questions de réforme électorale, nous ont empêchés de nous occuper plus tôt de ce qui se passe en Angleterre, soit dans le parlement, soit hors du parlement, à propos des droits qui frappent les blés étrangers à l'importation. On sait combien est grande en Angleterre la misère des classes ouvrières, depuis surtout que dure la crise commerciale qui afflige ce pays. A cette cause de misère vient s'en joindre une seconde, l'élévation de la taxe sur les céréales que le commerce tire de l'étranger. La propriété n'a pas éprouvé en Angleterre le morcellement qu'elle a subi en France ; la terre y appartient à un petit nombre de land lords qui ont l'avantage d'être membres de la chambre des lords ou des communes, qui font les lois et maintiennent à leur profit des taxes élevées qui équivalent, dans certaines circonstances, à la prohibition, et qui pèsent lourdement sur le peuple. Le dernier ministère, soit qu'il espérait faire face aux besoins du trésor, comme on l'en a accusé, en ouvrant les barrières anglaises à divers produits étrangers, soit qu'il comprit enfin que le moment était venu d'apporter quelque soulagement à la misère du peuple, proposa une grande réduction de droits et tomba après avoir éprouvé un échec sur plusieurs objets dont la loi sur les céréales était l'un des plus importants. Bien que le nouveau cabinet fût assez peu disposé en faveur du peuple, toutefois la crise qui se perpétue lui a fait comprendre combien la loi actuelle pouvait avoir des conséquences fâcheuses, quelle agitation elle jetterait dans le pays. A l'ouverture du parlement, le discours de la couronne a positivement annoncé que les chambres seraient saisies de la question, et le cabinet vient de présenter un projet de loi. Différant en ceci de lord John Russell, ce n'est pas un changement radical que sir Robert Peel a voulu, ce n'est point la révocation absolue de la loi actuelle qu'il propose ; il s'est borné à diminuer les droits proportionnels basés sur le prix des céréales. Le principe d'après lequel a été fixé le droit actuel d'importation reste le même, l'échelle seule serait différente, et il a émis formellement cette pensée que le gouvernement ne pouvait pas dans cette question renoncer au principe d'un droit mobile. Pour étayer son projet, le ministre nous paraît avoir beaucoup atténué les effets de la loi et des taxes actuelles sur les céréales. Si on ne peut justement attribuer à cette loi seule les souffrances populaires, il faut cependant convenir qu'elle les aggrave d'une manière fort sensible.

Sir Robert Peel a posé des principes qui n'appartiennent plus à la science économique de notre temps, en disant qu'il importe à la sécurité du pays d'être aussi indépendant que possible des autres nations. Ce principe absolu est une erreur. L'Angleterre est plus manufacturière qu'agricole ; si le principe posé pour l'Angleterre était suivi chez les autres peuples et poussé à ses der-

nières conséquences, il en résulterait naturellement que chaque nation devant se suffire à elle-même, aucun peuple n'achèterait les produits anglais. Voilà où conduit inévitablement une fausse doctrine établie pour une situation bien plus que pour un peuple. Le ministre a commis une seconde erreur en disant que, dans les temps d'abondance, un droit fixe amènerait une baisse dans les prix, en surchargeant les marchés de blé étranger, et ruinerait les fermiers anglais. Dans les années d'abondantes récoltes, le blé anglais aurait toujours l'avantage, puisqu'il n'aurait à payer ni le droit fixe imposé sur les blés étrangers, ni des frais de transport aussi considérables. Les exportateurs ne sont attirés que par la certitude de vendre convenablement leurs denrées, et ils sauraient fort bien s'arrêter, dans leur intérêt, devant la modicité des prix.

Il y a au surplus une question prédominante dont le ministère anglais ne s'est pas occupé ; c'est de savoir si le prix du travail, si le gain des ouvriers seraient en rapport avec le prix du pain, ce dernier dû subir une diminution par suite de l'adoption du projet de loi proposé. Eh bien ! de tous les faits qui se produisent, des aveux mêmes du ministre, il résulte évidemment que la déplorable situation dans laquelle se trouvent les ouvriers ne serait que fort peu modifiée. La nouvelle fixation des droits sur les blés importés ne serait donc qu'un palliatif impuissant qui ne guérirait pas les maux du peuple anglais.

Deux membres du parlement ont attaqué le plan ministériel, M. Cobden et le chef de l'ancien cabinet, lord John Russell. Celui-ci ne pouvait pas garder le silence dans une question si importante pour lui, comme chef de parti, et il a annoncé une motion tendant à faire repousser par la chambre le plan du gouvernement et le principe de l'échelle mobile à laquelle il veut substituer un droit fixe peu élevé. Il faut donc s'attendre à une lutte fort vive. Si l'ancien cabinet était réduit aux seules forces de son parti dans la chambre, il ne pourrait pas raisonnablement espérer de voir adopter sa proposition, car cette adoption amènerait la chute du ministère qui a la majorité ; mais la question se complique aujourd'hui de faits extra-parlementaires qui peuvent exercer quelque influence sur les résolutions de la chambre.

De nombreuses associations contre la loi des céréales se sont formées dans le pays. Au moment où s'ouvrait la séance dans laquelle sir Robert Peel devait développer sa proposition, les chefs des associations ont demandé à formuler leurs plaintes à la barre de l'assemblée. Refusés, ils ont expliqué aux membres des communes la misère du peuple à la porte même de la chambre. Ils ne se sont pas bornés à cela ; ils ont déclaré dans leurs réunions que la proposition du ministre, loin de donner l'espoir d'un soulagement aux maux du pays, était une insulte au peuple qui souffre ; ils ont considéré la proposition comme une preuve que l'aristocratie foncière persiste dans un système de politique égoïste qui entraînera la ruine de tous les intérêts du pays. Des pétitions circulent et doivent être bientôt envoyées à la chambre des communes. Mais ces manifestations régulières n'ont pas suffi à ceux qui souffrent et voient encore ajourner le remède promis à leurs maux ; la multitude s'est assemblée sur un point, et, procédant à un jugement grotesque, a brûlé le premier ministre en effigie.

Ces symptômes de résistance ont de la gravité, et il sera difficile de ne pas y avoir égard, dans ce moment surtout, quand la crise commerciale se fait vivement sentir et laisse en proie à la plus affreuse misère des milliers d'ouvriers. Si donc ces faits extérieurs deviennent assez puissants pour effrayer le parlement, la majorité cédera par crainte plutôt que par conviction, et, dans ce cas, le pouvoir passerait en d'autres mains.

Il ne manquerait plus, pour constituer définitivement les collèges électoraux en une sorte de bourgs-pourris féodaux, que

## FEUILLETON DU CENSEUR.

Chronique lyonnaise de 1771.

THÉRÈSE ET FALDONI.

(Suite.)

Ce qui étonne après la lecture du récit de la mort de Duncia, d'Ovar et d'Anitus, ce n'est point de trouver ce fait placé, en raison de son analogie, comme la préface du suicide de Thérèse et de Faldoni ; mais on est saisi de surprise à la vue du tour de force ridicule par lequel l'auteur de la brochure qui nous occupe voudrait opposer ce qu'il appelle le magnifique dévouement d'Ovar à l'égoïsme de Faldoni. Quel fut donc le mobile qui poussa l'auteur de Duncia à frapper de mort Anitus ? la jalousie, l'égoïsme, le désir d'une possession entière et non troublée. Nous ne comprenons pas non plus ce préjugé barbare qui tend à glorifier le duel ou le meurtre à deux, en condamnant le suicide, c'est-à-dire le meurtre de soi-même. Ovar et Duncia provoquent volontairement le fer d'Anitus, Thérèse et Faldoni s'apprêtent et s'échangent la mort également de propos délibéré. Où donc est la différence, et lesquels d'entre eux tous oserez-vous absoudre et louer ?

Mais voici bien assez de réflexions préparatoires ; entrons dans le cœur de notre chronique.

L'Italien Faldoni vint s'établir à Lyon en 1769, et il y donnait des leçons d'écriture qui lui procuraient long-temps une position assez aisée. Ce fut alors qu'il prit logement chez Meunier, propriétaire et aubergiste de l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié. Nous savons par M. Coignet que cet étranger comptait alors trente-deux ans (1), et la seconde brochure reconnaît elle-même qu'il était brun, beau et nerveux. Selon toute apparence, Faldoni ne tarda pas à remarquer Thérèse, fille aînée de Meunier, son hôte. La jeune fille était récemment sortie d'une institution religieuse où la conduite avait un peu faussé son éducation ; douée d'une physionomie dont les traits peu réguliers marquaient cependant la présence d'une volonté forte, ardente, entière, elle se révélait plus encore dans la puissance de

son regard impératif et perçant. Ajoutez à cela que, suivant la chronique, Thérèse avait lu beaucoup de romans, à la dérobée sans doute, et, sans qu'on vous l'ait dit, vous aurez pressenti l'énergie de ses passions concentrées, l'habileté de sa dissimulation lorsque besoin sera, et la fermeté de son amour et de sa résistance en cas de lutte. Nul ne pourra dire comment furent mis en rapport les cœurs de Thérèse et de Faldoni ; mais la flamme appelle la flamme, et lorsqu'elle s'est confondue dans un même foyer, elle devient tout un, elle s'alimente et brille seule, ou, ne trouvant plus d'élément qui la fasse vivre, elle s'éteint sur la terre et sa chaleur monte à Dieu.

Bientôt, sans se l'être manifesté par la parole des yeux, les deux jeunes gens furent mutuellement sûrs de leur amour sérieux et sacré ; puis leurs mains scellèrent dans l'ombre, par d'augustes pressions, le pacte de leurs cœurs, et par de tels caractères ce serment devenait à jamais irrévocable. Cependant il ne suffit bientôt plus des muettes assurances d'affection ; Faldoni, bien certain de ne point être repoussé dans ses tentatives, osa parler de promesses écrites, et la brochure le dit. Thérèse, n'écoutant même que l'exaltation de son cœur, parla la première de jalousie et demanda une constance éternelle. Nous regrettons de n'être point mis à même de rapporter à nos lecteurs un nombre suffisant de ces épîtres amoureuses ; mais nous en citerons deux pouvant, à la rigueur, suppléer à l'absence des autres, et qui durent, selon toute apparence, être écrites parmi les premières. L'une est de Faldoni, la voici :

« Sainte et noble fille, vous m'avez vu triste, silencieux, portant au front la trace d'une profonde souffrance, et vous vous êtes alarmée ; et parce que déjà je n'ai point répondu la dernière fois à vos pressantes questions sur les douleurs de mon passé, sur mes relations de famille, sur mon isolement absolu dans votre ville, vous avez saisi l'occasion de faire briller à mes yeux cette ineffable tendresse de sentiments et cette générosité d'âme qui, venant de vous, n'ont plus le droit de me surprendre. Soyez bénie, Thérèse, car vous avez dit :

« Mon cœur appartient à celui qui souffre, et s'il n'a pas là sa mère ou sa sœur pour le consoler, si même il n'a jamais su, le malheureux ! ce que sont les doux des embrassements d'une famille, je veux être pour lui et sa mère et sa sœur, et mieux encore, je lui serai toute une famille. Plus il aura été délaissé, plus je remplirai de mes caresses chaque instant de sa vie, et son infortune d'autrefois aura fait notre félicité en nous unissant pour jamais l'un à l'autre... »

« Merci, ma sublime fiancée ! l'amour t'a fait deviner une partie de mon terrible secret, et tu seras la première personne en laquelle Faldoni

se sera confié. Mais de toi, loin d'avoir à craindre, que n'ai-je point à espérer ? N'es-tu pas, ô mon amie ! la meilleure moitié de moi-même ? Que mes douleurs t'appartiennent donc en échange de toutes les joies qui me viennent de ta tendresse !

« J'ai vu le jour à Naples, au milieu de cette nature forte et luxuriante qui, couchée aux pieds du Vésuve, dort sur un lit de feu. Agé de six ans, à peine je perdis ma mère ; ce fut la cause du premier sentiment douloureux dont j'eus un peu l'intelligence. Une mère n'est-elle pas un quel que sorte ce qu'avec son amante et son enfant, l'on doit aimer le plus au monde ? N'étant plus assez jeune pour ne pas avoir remarqué les soins que me prodiguait habituellement celle qui venait de mourir, et n'ayant pas encore assez de force pour me pouvoir passer de ces soins, je pleurai amèrement sans comprendre cependant l'étendue de ma perte. Je n'étais point toutefois seul au monde ; mon père me restait, et ma mère en mourant m'avait donné une sœur. Mais, à mon âge, ces deux êtres paraissaient peu de chose à mon cœur.

« Mon père, intendant des palais et administrateur de la fortune d'un grand de Naples, s'agitait beaucoup pour créer une position à ses deux enfants, et il abandonnait à une vieille gouvernante le soin de notre surveillance. Je le voyais donc très-peu. D'un autre côté, ayant entendu dire que la naissance de ma sœur avait coïncidé la vie à ma mère, je pris en haine la pauvre innocente, et cette aversion vécut en moi durant quelques années. « Tu verras, me disais-je, que ta sœur te portera malheur. » Je n'ai plus le courage de dire que je ne m'étais pas trompé.

« A mesure que me vint la force, je m'initiai à la rude science de la vie, sous la direction de mon père. Il aimait à la fois développer mon intelligence par la conversation, par l'étude, et former mon corps à la fatigue. Souvent nous courûmes dans la magnifique mais brillante campagne de Naples ; et de bonne heure il s'efforça de me dresser au métier des armes où sa protection m'aurait peut-être frayé un chemin favorable. Par malheur, ces projets d'avenir furent brusquement renversés.

« Un jour, — j'avais près de vingt ans alors, — mon père est rapporté chez lui presque mourant. On nous a dit depuis qu'étant allé visiter une villa voisine du Vésuve, son cheval effrayé l'avait entraîné sanglant dans les débris de son char jusqu'aux portes de Naples. J'étais absent de notre demeure, on vint m'appeler et j'accourus... Oh ! Thérèse ! quel déchirant spectacle et quel affreux souvenir !... Au nom de Dieu, ne me force pas à m'y arrêter trop long-temps... Il était là, pâle, meurtri et ne pouvant parler... Il a senti que j'embrasse sa main, il entr'ouvre ses yeux et les porte sur ses enfants agenouillés. Alors, je me le rappelle comme si

(1) L'écrivain hostile à Faldoni lui prête trente-cinq ans. Une différence de trois ans en plus est peu de chose sans doute ; cependant elle peut suffire pour faire reconnaître chez un homme une plus grande faculté de calcul égoïste, et puis elle garde.

d'abriter la responsabilité des députés sous le silence. Le *Courrier français*, le *Constitutionnel* et le *Siccle* viennent de publier les noms des députés qui ont voté en faveur de la proposition Ganneron. Mais la *Presse* formule un réquisitoire contre les journaux qui révèlent le mystère du scrutin. La feuille de M. de Girardin voudrait placer l'opinion du législateur sous la même égide que l'opinion des magistrats. Sans doute on abandonnera cette prétention, sinon devant le principe de la souveraineté nationale qu'on ne respecte guère, au moins devant les obstacles qu'on ne pourrait vaincre. Il est évident que le vote ne saurait rester absolument secret. Si les électeurs l'exigent, ou si les députés eux-mêmes le jugent convenable, rien n'empêchera ceux-ci de rendre compte de leur conduite parlementaire aux citoyens qui les auront nommés. S'il plaît à certaines gens de cacher leurs actes, ce n'est pas une raison pour que ceux qui n'ont pas de motifs pour cela consentent à couvrir d'un voile l'accomplissement consciencieux de leur mandat.

Paris, le 16 février 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons assisté hier à la séance de la chambre des députés avec la conviction que le débat qui s'agitait devant nous ne pouvait qu'aboutir à la prise en considération de la proposition de M. Ducos. Notre conviction était également celle du ministre et de ses partisans, car, avant la séance, plusieurs amis de M. Guizot nous avaient déclaré que cet homme d'état ne voulait point faire du vote de la chambre une question de cabinet, et bientôt après nous avons entendu M. le ministre des affaires étrangères faire à la tribune la même déclaration; le ministre n'avait donc pas confiance dans ses forces, il ne croyait pas au succès.

Comment se fait-il que l'attente de tout le monde ait été trompée? Comment se fait-il que le résultat du scrutin ait donné 234 boules noires contre la prise en considération et 193 seulement en sa faveur? C'est ce que nous ne saurions expliquer avec la certitude que l'explication que nous pourrions en donner satisfierait ceux qui cherchent à se rendre compte des résolutions et des votes de la chambre. Nous dirons toutefois que, en dehors de ces arguments secrets dans le mystère desquels nous ne pouvons pénétrer et qu'un cabinet a toujours à sa disposition, M. Guizot a développé dans son discours une thèse qui lui a toujours réussi. Hier, comme cent fois déjà depuis onze ans, M. Guizot s'est adressé aux frayeurs de la chambre; il n'a pas cherché à la prendre par les sentiments, il l'a prise par la peur; il a fait passer et repasser devant elle ce panorama des factions qu'il lui a tant de fois montré et qui n'a plus maintenant d'autre mérite que la couleur nouvelle qu'il sait lui donner chaque fois qu'il est obligé d'y recourir.

Nous regretterions davantage le résultat de la séance d'hier, si un résultat contraire eût dû amener la chute du cabinet; mais comme il était décidé à l'avance que, quoi qu'il arrivât, M. Guizot et ses collègues ne se retireraient pas, nous ne nous affligeons pas du vote de la chambre. En ce moment, la chute du ministère ne nous offrait qu'un seul avantage, son maintien nous en donne beaucoup. Si le ministère était tombé, la presse eût respiré un peu, et certes elle est assez opprimée pour avoir le droit de désirer une trêve et du répit. Telle était la perspective qui se présentait à nous avec le renversement du cabinet; le cabinet restant debout, nous ne désespérons pas pour cela du salut de la France, qui, à force de prudence et d'habileté, saura bien échapper aux pièges tendus sous ses pas, et les inquiétudes qui nous restent sont largement compensées par l'espoir que nous avons de voir enfin les hommes indépendants de la chambre prendre enfin une attitude énergique et qui montre au pays ce qu'il a à faire.

On a pu le voir par ce qui vient de se passer pour les propositions de MM. Ganneron et Ducos; on ne gagne rien à rapetisser les questions. Il y a dans la chambre une majorité qui ne veut pas entendre prononcer le mot de réforme, quelques précautions que l'on prenne pour enlever à ce mot ce qu'il peut avoir de dur pour elle; il n'y a donc plus rien à faire en vue de ramener cette majorité à des principes qui lui sont antipathiques et qu'elle n'acceptera jamais, pas plus que la Restauration n'a accepté ce libéralisme modéré qui l'eût peut-être sauvée. Il faut bien que l'opposition comprenne cela et qu'elle agisse en conséquence.

Dans un chef-lieu de département, un prévenu comparaisait dernièrement devant le juge d'instruction.

— Je crois me rappeler, dit celui-ci dans le cours de l'interrogatoire, qu'il n'a été autrefois envoyé des notes sur votre compte.

— Ce n'est pas impossible, répondit le prévenu.

— Mais je veux dire des notes dont il résulterait que vous avez de très-fâcheux antécédents.

— En ce cas, je ne vois pas trop sur quoi elles pouvaient être basées.

— N'avez-vous pas été condamné à la prison?

Le prévenu haussa les épaules.

— Ou bien à la détention?

Le rouge de l'indignation monta au visage du prévenu.

— Ou à l'exposition peut-être?

Le prévenu fit tomber violemment sa main sur son genou, dans l'impossibilité morale où il se trouvait de frapper autre chose.

— Ah! je me rappelle à présent... vous avez reçu la croix de juillet?

— C'est vrai; je l'avais méritée en combattant pour les droits du peuple.

— A la bonne heure! je savais bien qu'il était question de quelque chose comme cela!

Encore une fois, ce fait est exact, et nous pourrions citer le lieu où il s'est passé. Voilà comment les parvenus de 1830 respectent la glorieuse révolution qui les a faits ce qu'ils sont.

— La joie qui a éclaté hier dans le parti ministériel, quand le résultat du scrutin a été connu, est vraiment inexplicable. Il y a des hommes des centres qui se sont précipités dans les bras de M. Guizot qui est resté calme au milieu de cette frénésie que nous essaierions vainement de peindre.

— M. de La Mennais vient d'arriver à sa terre de la Chesnais, près Saint-Malo. L'illustre écrivain démocrate se prépare à publier un nouvel ouvrage.

— Le *Progressif*, revue mensuelle de l'Oise, vient de paraître avec une colonne en blanc. L'imprimeur a supprimé un article sur la condamnation de M. Dupoty.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER.

Cinq 0/0, 119 35.—Quatre et demi 0/0, 000 00.—Quatre 0/0, 103 50.—Trois 0/0, 80 50.—Banque, 3390 00.— Obligations de Paris, 1277 50.—Naples, 106 30.— Dette active d'Espagne, 25 1/2.—Etats Romains, 104 1/2.—Cinq 0/0 belge, 000 0/0.—Trois 0/0 belge, 72 75.—Banque belge, 810 00.—Caisse Lafitte, 5032 50, 1025 00.—Emprunt de 1841, 00 00.

### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 15 février.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères: Au moment de prendre part aux débats, je demande à la chambre, je demande à l'opposition la permission d'oublier un moment le débat même, d'oublier un moment les partis qui nous divisent, leurs engagements, leurs luttes, leurs craintes et leurs espérances, de ne considérer que la question en elle-même, au seul point de vue de l'intérêt social, abstraction faite de toute situation politique, de tout intérêt, de tout antécédent parlementaire ou personnel. Quant à moi, lorsque je me place à ce point de vue, je l'avoue, à l'instant même, pour moi, la question se rapetisse à mes yeux, elle n'existe plus. J'ai beau regarder, beau chercher, je ne puis trouver parmi nous, aujourd'hui, dans l'état de la société, à la réforme électorale qu'on vous propose, aucun motif réel, sérieux, aucun motif digne d'un pays libre et sensé.

Ce n'est pas la première fois, messieurs, que ces questions se débattent; plusieurs fois avant nous, ailleurs que chez nous, des réformes électorales ont été proposées, discutées, accomplies.

Pourquoi dans quelles circonstances? sous l'empire de quelles nécessités? Quand la société était divisée en classes diverses, en conditions sociales diverses d'intérêts, d'influences, non seulement diverses, mais opposées, se combattant les unes contre les autres, noblesse d'une part, bourgeoisie de l'autre, propriétaires terriens, propriétaires industriels, habitants des villes, habitants des campagnes; il y avait là des différences profondes et motif à des luttes continuelles.

La répartition des droits politiques n'était pas faite également. Non seulement les uns ne possédaient pas, mais encore ils avaient à se plaindre et à souffrir de ceux qui possédaient. De là de longues, vives, puissantes réclamations pour arriver à un partage plus égal des droits politiques, pour arriver à les faire répandre dans la plus grande partie des classes de la société.

C'est de là que sont venues les demandes de réforme électorale dans tous ces pays où enfin les garanties de liberté et d'égalité se sont accomplies.

Il n'y a rien de semblable aujourd'hui. On parle beaucoup de l'unité de la société française; cette unité n'est pas seulement une unité géographique, elle est encore une unité morale intérieure. Il n'y a plus, dans la société française, de motif à des luttes entre les classes. La société française contient des intérêts divers, contraires. La diversité des professions, l'inégalité des conditions s'allient merveilleusement chez nous avec la similitude générale des droits et des intérêts.

Que croyez-vous qui sépare aujourd'hui les électeurs à 300 f. des électeurs à 200 f. ? que croyez-vous qui sépare les électeurs patentables à 200 f. des électeurs propriétaires? Messieurs, il n'existe pas entre eux d'intérêts divergents. Au fond, leurs intérêts sont les mêmes; ils sont, les uns et les autres, dans les mêmes conditions civiles; ils vivent sous l'empire des mêmes lois. En un mot, je le répète, l'identité des intérêts s'allie profondément aujourd'hui à la diversité des professions et à l'inégalité des conditions.

Aussi que reste-t-il de cet état de choses? C'est que maintenant la distribution des droits politiques ne peut être un objet de luttes, comme à d'autres époques; c'est qu'en réalité l'électeur à 300 f. n'exclut pas l'élec-

teur à 200 f. Loin de l'exclure, il le couvre pour ainsi dire, le représente, il a, il défend les mêmes intérêts; c'est enfin, je le répète, que ce besoin d'extension des droits politiques qu'on a signalé ne se fait point sentir parce que, quelque puissante que soit la vanité humaine, quelque nature que soit le désir de s'élever à l'exercice de ces droits, il n'est pas nécessaire pour défendre les intérêts journaliers des citoyens, la sûreté de la propriété, la liberté, ni enfin tous les intérêts quotidiens de la société. Tenez donc pour certain que la mesure dont il s'agit n'éveille plus les mêmes passions qu'aux temps dont je parlais tout à l'heure.

En effet, ces longues et vives réclamations qui, ailleurs, ont abouti à des réformes électorales, vous ne les entendez point parmi nous; et dans cette enceinte n'est point le mouvement naturel et spontané de la société elle-même. Je dirai tout à l'heure quels sont les vrais artisans de cette réforme; et, en attendant, je le répète, le mouvement est tout à fait superficiel, factice, mensonger, et suscité uniquement (je dirai tout à l'heure) par des journaux et par des comités.

C'est un spectacle singulier que de voir le travail, les efforts de quelques journaux, de quelques comités, pour semer la division, pour troubler la fermentation dans une société tranquille. Hier, un honorable membre posait la question à cette tribune entre la fortune et l'intelligence. Oh! Messieurs, s'il en était ainsi, soyez sûrs que vous verriez se produire un bien autre mouvement dans cette société. S'il était vrai que l'intelligence fût exclue dans la répartition des droits politiques, et que la fortune seule les conférât; s'il était vrai qu'il y eût partage et divergence d'intérêts entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, vous verriez le soulèvement de la société tout entière changer une pareille situation.

Mais c'est précisément parce que cette opposition n'existe pas entre la fortune et l'intelligence, c'est parce qu'elles s'accompagnent et se fortifient mutuellement; c'est parce que toutes les classes, toutes les forces sociales se combinent, s'amalgament au sein de cette grande unité de la société française; c'est enfin parce que l'intelligence trouve sa place dans toutes les carrières, qu'elle arrive à la fortune, qu'elle arrive au pouvoir, que nos institutions, je ne crains pas de le dire, sont attaquées seulement par les brouillons et les mal intentionnés!

J'ai donc le droit de le dire, et je crois pour moi compte qu'il est impossible de découvrir à la réforme électorale aucun motif sérieux qui intéresse la société elle-même. Et cependant on la demande! Je vais vous dire quels en sont les partisans.

Les premières demandes de réforme viennent des ennemis du gouvernement, des républicains et des carlistes.

A droite: Quel est ce nom-là?

M. GUIZOT: J'aime mieux ce mot-là; j'aime mieux un nom propre qu'un principe. On s'est trop habitué à croire que le parti républicain c'est la masse, le peuple; il se croit son représentant, cela n'est pas vrai. Les républicains sont partout dans une minorité pitoyable; la masse est attachée au gouvernement établi.

Quant au parti carliste, il n'est pas vrai que les hommes attachés à de vieux sentiments travaillent tous à ramener un autre ordre de choses. Beaucoup comprennent, beaucoup comprendront successivement qu'ils ne doivent pas se détacher de leur pays; qu'ils doivent, au contraire, reprendre leur place dans la grande société qui a fondé la liberté pour la répandre sur tout le monde. Ces hommes ne sont pas tous d'une faction. Nous attendrons patiemment qu'ils comprennent leurs intérêts et qu'ils remplissent leur devoir.

Les partis, je les ai vus à l'œuvre; défendez-vous, méfiez-vous quand vous voyez agir ensemble. (Très bien! au centre.) Vous voyez combien le pays est encore crédule; ne donnez pas d'espoir aux passions qui l'exploitent; fermez toutes les portes, enlevez tous les prétextes aux factions.

Le grand nombre des électeurs importait autrefois, quand les classes étaient opposées d'intérêt et d'influence, et qu'il fallait faire à chacune une part considérable. Rien de cela n'existe plus aujourd'hui; les classes s'aident, s'appuient, confondent leurs intérêts. Quand il y a une aristocratie, la démocratie doit être nombreuse; mais nous n'avons pas peur de nous défendre contre une aristocratie; chez nous, les classes supérieures représentent les inférieures et ne les dominent pas.

Je suis ennemi déclaré du suffrage universel; c'est lui qui fait le danger des républiques américaines. Les raisonnements du parti du suffrage universel me touchent peu: ceux des partisans du grand nombre des électeurs sont plus puissants, leurs intentions sont plus honnêtes, mais ce qu'ils poursuivent n'est pas utile, n'est pas bon. Une amélioration n'est sérieuse que quand elle donne satisfaction à des besoins réels. La réforme n'est pas un besoin réel; je combats donc la proposition. Je ne puis voter un remède à un mal que je n'admets pas. Savez-vous ce que vous allez faire? Vous allez surexciter un prurit d'innovations qui est un mal sérieux, une démancheaison de droits politiques qui travaille non pas la société, mais quelques membres éparés de la société. Vous allez porter atteinte au fond de la santé pour guérir un mal superficiel, cutané; une maladie de la peau. (Bruit.—Etonnement.) Vous allez troubler la grande société pour donner satisfaction aux besoins imaginaires d'une petite société malade qui s'agit et qui nous agite.

Messieurs, nous n'avons plus de grandes choses à conquérir chez nous; la stabilité, la bonne conduite dans la vie de tous les jours, voilà les seuls intérêts de la France. Eh bien! vous faites ce qui est le contraire de la bonne conduite dans votre pays et dans votre temps; vous altérez les lois, la stabilité de la chambre, la stabilité du gouvernement. Vous avez la stabilité à mettre en toutes choses; n'acceptez donc pas légèrement tous les fardeaux qu'il plaît au premier venu de vous placer sur les épaules, vous en avez assez. Faites les affaires indispensables, et attendez que le temps amène naturellement les questions que l'on vous jette aujourd'hui à la tête.

Au centre: Bien! bien! attendons!

J'ai le droit de compter, parmi les motifs de ceux qui appuient la propo-

j'y étais encore, il prend mes mains et celles de ma sœur, les unit et nous dit ces mots entrecoupés:

— Enfants, je vous bénis; adieu, je vais mourir. Toi, ma fille, je te donne surtout pour dot mon nom et l'honneur qui l'entoure! Toi, Faldoni, je te légue ta sœur et je m'en vais paisible, car je connais ton cœur... Adieu, aimez vous bien, comme je vous aime!

— Père, nous te le jurons!...

— Cinq minutes après, il n'existait plus. Alors ma sœur et moi, nous sentant orphelins et abandonnés sur la terre, nous nous jetâmes en larmes et simultanément dans les bras l'un de l'autre; puis, sur le corps encore chaud de notre père, nous fîmes le serment de ne nous séparer jamais.

Vous ne vous êtes pas encore trouvée face à face avec un lit funéraire, Thérèse; et, du reste, que Dieu retarde pour vous bien long-temps le moment d'une telle épreuve. Pour moi, quatre fois déjà j'ai vu la mort frapper sous mes yeux: ce fut ma mère d'abord, puis mon père, puis deux autres personnes que je vous dirai bientôt. Mais, vous l'avouerez, mon amie? la vue de la mort me plaît. La nature a développé dans moi pour ces instants suprêmes un excès de sensibilité qui fait que je pleure comme un enfant, tandis qu'une sorte de témérité chevaleresque me pousse à prendre la place de l'agonisant. Oh! la sublime chose que l'abord de la tombe! Pouvoir bénir et consoler ceux qui pleurent, être un objet de vénération, briser la chaîne de son corps et s'envoler en lançant un dernier sourire aux affligés! La mort est à elle seule plus grande que la vie! Oui, Thérèse, au prix de quelques larmes, je voudrais mourir. Mais que dis-je? Non, je ne le veux plus, je ne le veux plus, ou plutôt je ne voudrais plus mourir seul...

Je ne sais rien de plus sacré que le serment fait à un mort, surtout lorsque celui-ci est un père. Aussi la parole donnée, et plus encore le baiser d'union échangé avec ma sœur, me rendirent douce l'obligation de veiller à l'avenir de cette jeune fille. Pour elle mon dévouement fut sans bornes, et je suis convaincu qu'elle me payait en sincère tendresse; mais il y avait de sa part et vis-à-vis de moi je ne sais quoi de timide qui s'opposait à toute intimité absolue. Vous verrez bientôt quelles en furent les conséquences.

J'avais dû renoncer au désir d'entrer dans la carrière des armes, et, par bonheur, la place d'intendant laissée vacante par le décès de mon père me fut accordée. Rien donc ne s'opposait à ce que notre existence s'écoulât dans une laborieuse mais tranquille aisance. Cet état de choses en effet se prolongea jusqu'en 1767. Déjà cependant, depuis bien des années,

la beauté vraiment fort remarquable de ma sœur m'avait fait comprendre que ma protection active devenait de plus en plus nécessaire. Un jeune seigneur, dont je tairai le nom de famille, avait surtout éveillé ma surveillance:

— Signor Giacomo, lui dis-je certain soir, voici bien des fois que je vous vois attardé dans ces rues désertes et faisant le pied-de-grue auprès de cette muraille. N'avez-vous pas ouï dire que c'était folie de trop s'approcher du cratère du Vésuve? Eh bien! mon maître, sans en chercher le motif, évitez désormais les abords de cette maison, qui est la mienne, autant que l'homme prudent évite les cendres chaudes et mobiles du cratère. J'ai dit; que cela vous suffise.

— Faldoni, me répondit Giacomo, pourquoi dissimuler davantage? J'aime ta sœur.

— Et... lui demandai-je avec anxiété, en êtes-vous aimé?

— Il hésita un moment.

— Je l'ignore, me dit-il.

— Savez-vous du moins si elle vous a remarqué?

— Giacomo lut sans doute dans l'agitation de mes traits qu'il en avait déjà trop dit pour son repos; aussi me répondit-il négativement, et moi j'eus la folie de le croire.

— C'est bien, lui dis-je; que cette conversation reste donc à jamais secrète entre nous. La sœur de Faldoni n'est pas, selon l'orgueil de vos familles, d'une assez noble extraction pour devenir un jour la femme de Giacomo; elle ne pourrait alors être que sa maîtresse, et, sur mon honneur, cela ne sera pas.

— Faldoni, tu méconnaissais les saintes intentions de mon cœur.

— Taisez-vous! Voulez-vous sérieusement faire de ma sœur votre épouse devant Dieu et devant les hommes, vous ne le pourriez pas. Abandonnez donc des poursuites inutiles et dangereuses: inutiles, car ma sœur restera pure; dangereuses, car, je vous le jure, si je vous surprends encore immobile en pareil lieu, je saurai bien vous détourner d'y revenir. Adieu, seigneur; vous savez que Faldoni garde sa parole et qu'il sait la soutenir.

Pendant plusieurs mois, je ne revis plus Giacomo, et j'évitai de révéler cette entrevue à ma sœur, dans la crainte de faire naître en elle une curiosité et un intérêt bien rapprochés de l'amour. Plus tard, voici ce qui arriva:

Naples était à la veille d'une de ces éruptions qui viennent de temps à autre menacer son existence; de sourds grondements couraient sous le sol, et la ville de marbre tremblait depuis quelques jours. Déjà, vers la

chute du jour, des lueurs rougeâtres s'élançaient du Vésuve à intervalles rapprochés, et la population napolitaine, courant effrayée dans ses rues ébranlées, flottait entre le désir de la fuite et la nécessité de garder ses demeures. Je m'empressai de courir porter quelque sécurité à ma sœur, lorsqu'un détour d'une rue j'entendis les pas pressés de quelques hommes et des voix émus, parmi lesquelles je crois reconnaître celle de Giacomo. J'attendis; des misérables masqués et cachés dans de longs manteaux noirs emportaient une femme également enveloppée et voilée. Je ne sais quelle pensée sinistre vint me saisir: le Vésuve lançait alors l'une de ses colonnes de feu; je m'élançai. Arrêter ces fugitifs, déchirer les voiles et les masques, m'emparer de l'épée de Giacomo et frapper au hasard fut pour moi l'emploi d'un moment. Puis, n'entendant plus rien et ne trouvant aucune résistance à mes coups, je pus recommencer à voir et à réfléchir. Un homme et une femme se trouvaient étendus là sans mouvement; vous les connaissez: l'homme était mort; la femme, bien que privée de connaissance, n'était pas même blessée. Quant aux valets de Giacomo, ils avaient fui en le voyant à terre, les fâches!...

Qu'allais-je faire? rester à Naples? Mais la famille puissante de Giacomo pouvait me saisir et souiller mon nom par une condamnation infamante! Je relevai ma sœur.

Cet homme avait tenté de te déshonorer, lui dis-je, je l'ai tué! Viens, suis-moi.

La saisissant alors par la main, je l'entraînai; tandis que, blanches, muettes, les yeux fixes et la tête tournée vers le lieu du meurtre, elle marchait à côté de moi comme un spectre docile.

Bientôt nous eûmes atteint les bords du golfe d'Ischia. Un pêcheur était là dans sa barque attendant que quelqu'un vint lui demander de fuir à l'autre bord.

Prends cette femme, lui dis-je, je la confie à ta garde jusqu'à ce que dans un moment je vienne te rejoindre.

Je cours alors m'emparer du peu d'or que contenait notre demeure abandonnée, je détourne mes yeux du cadavre de Giacomo qui me barre le passage, et déjà je suis près d'atteindre la barque. Mais un instant de grande nuit se fait, la terre s'ébranle comme pour s'entr'ouvrir; je veux hâter le pas, ma poitrine va frapper le timon d'une voiture abandonnée; je chancelle et je tombe. Combien de temps restai-je dans cette position? Je l'ignore. A mesure que je me réveillai de ma léthargie, le premier sentiment qui me vint fut celui d'une vive douleur dans la région du cœur: il me semblait entendre comme les bouillonnements d'un sang qui tombe; j'y portai la main, je n'étais pas blessé.

l'opposition qu'ils ont au cabinet et le désir qu'ils ont de le renverser, je le comprends, et je m'étonne qu'on ne le dise pas tout haut, qu'on ne le dise même de s'en ca'lier. (Non !)

Est-ce parce qu'on aurait le sentiment que sa chute serait un événement plus grave que le motif qui l'aurait fait renverser ? je ne le crois pas, et je me borne à déclarer ceci : tant que la chambre ne changera pas, la politique générale, le cabinet ne se laissera pas légèrement renverser par la minorité.

Le cabinet est formé sous l'empire de deux idées : le rétablissement de la bonne intelligence entre la France et l'Europe ; la rentrée, au dedans, dans les conditions de l'esprit d'ordre et de conservation ; tant que dans la chambre ne répudiera pas ces deux idées, nous resterons et nous souffrons. (Hires aux extrémités.)

A gauche : Souffrir n'est pas gouverner.

M. GUIZOT, se tournant vers la gauche : Nous ferons ce que vous faites ; nous userons comme vous de nos institutions (bruit), de la plénitude de nos institutions. Voilà la seule réponse que je dois à nos adversaires. Pour nos amis, j'ai maintenant quelque chose à ajouter (Profond silence.) Vous nous avez encouragés et soutenus dans une tâche pesante. Je suis convaincu que vous êtes décidés à nous y soutenir encore, tant que nous resterons fidèles à une cause qui est la vôtre comme la nôtre. Prenez garde, ne vous décidez pas à affaiblir légèrement, pour des motifs insulsiants, le pouvoir que vous voulez soutenir ; prenez garde, ne diminuez pas sa force quand vous ne diminuez pas le fardeau.

Vous avez comme nous des devoirs à remplir ; vous êtes une partie du gouvernement ; vous avez votre part de responsabilité dans les affaires du pays. Ne vous déchargez pas facilement de ce qui vous revient du fardeau. J'ose dire, pour mes collègues et pour moi, que le courage et la persévérance (chuchotements) ne nous manqueront pas ; mais nous ne pouvons rien seuls, nous avons besoin d'aide. Avez-vous aussi de la persévérance ? (Bruit.) Je ne puis que vous répéter ce que je vous disais tout-à-l'heure : Ne diminuez pas la force quand vous ne diminuez pas le fardeau.

Si jamais la force publique, si jamais les moyens du gouvernement nous paraissaient trop faibles pour continuer d'en accepter la responsabilité, soyez certains que nous nous retirerions avant que vous ne vous en fussiez aperçus. (Très-bien ! au centre.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. de Lamartine.

M. DE LAMARTINE : Aux premières paroles de M. le ministre des affaires étrangères, j'ai cru, et je m'en suis réjoui, qu'il allait porter cette discussion à la hauteur où il lui appartenait de la conduire... (Vive et longue interruption au centre.) Mais en écoutant plus attentivement, je me suis alligé de lui voir quitter trop tôt le véritable terrain des principes pour s'abaisser... (nouvelle interruption au centre; on rit à gauche) à des considérations d'intérêts ministériels (murmures au centre), à parler des intentions, des insinuations... (Explosion de murmures au centre.)

Toutes les fois qu'une grande innovation a été apportée dans cette enceinte, on vous a opposé les mêmes arguments. (Murmure au centre. — Bruyante interruption.)

L'orateur essaie plusieurs fois d'entrer dans des considérations d'un ordre élevé sur la nature de la proposition, sur le droit électoral depuis 1789 ; il est accueilli par des murmures et des interruptions continuelles. Messieurs, dit-il, la question est sérieuse : elle est un symbole de tendance ; il faut se demander si on est un homme rétrograde ou progressif. Eh bien ! pour moi, je réponds de suite : Oui, je suis un des fils bien jeunes de la révolution de 1789, entendue dans son véritable esprit, et j'en veux les conséquences. Les libertés dangereuses sont celles qu'on se laisse enlever par l'impatience et par les violences populaires... (Murmures au centre.) Il ne s'agit donc pas d'invoquer les factions... (Longue et bruyante interruption au centre.)

Le grand but de la révolution de 1789 a été d'enlever le droit électoral aux corps, aux privilèges, pour lui substituer le vote individuel entouré de garanties, d'indépendance et de lumières. (Vive interruption au centre.) Les murmures ne m'étonnent pas. Je comprends les résistances de l'assemblée aux innovations, parce qu'elles renferment toujours quelque chose d'inconnu, et cependant jamais innovation n'a renfermé moins de périls que celle-ci. Mais il y a des hommes qui ont pour tout sentiment la haine de l'innovation et du mouvement. (Très-bien ! à gauche.) Vous avez beau les avoir servis dans leurs périls... (très-bien ! très-bien !) ils se cramponnent pour ainsi dire à toutes les situations que le hasard ou le pouvoir leur a faites ; vous avez beau les avoir servis honorablement dans leurs plus grands dangers, vous être dévoués pour eux, soit pour défendre la paix du monde, soit pour couvrir de votre corps et de votre réputation la responsabilité royale et les grandes positions gouvernementales sous lesquelles ils s'abritent pendant la tempête... (mouvement) ils ne vous en savent aucun gré. (Bravo ! bravo ! — Agitation.)

Dès le jour que vous leur proposez une mesure d'innovation, fût-ce la plus prudente, la plus sage, la plus avantageuse à l'esprit conservateur, dès ce jour-là, vous êtes leur ennemi.

Au centre : Non ! non !

A gauche : Très-bien !

Toute la tactique du gouvernement pour ces hommes... et ce n'est pas pour aujourd'hui que je parle, c'est de l'histoire, ces hommes sont de 89, de 1815, de 1829, de 1830, et plaise à Dieu qu'ils n'amènent pas encore quelque époque que l'on doive marquer à son tour de quelque chiffre sinistre ; mais je leur dis, s'il y en a dans le pays, s'il y en a ici, je leur dis que je ne suis pas un révolutionnaire, moi ! j'ai défendu l'ordre public dans les circonstances les plus graves et les plus dangereuses, avec un dévouement complet, sans demander à d'autres qu'à ma conscience et à la justice de l'opinion la récompense de mes services ; je leur dis : Ayez quelque confiance dans ceux qui, comme moi, ont donné au pays et à vous les gages les plus sérieux de responsabilité, et n'écoutez pas les conseillers de la peur, car la peur est le plus imprudent des conseillers. (Bravo ! bravo ! — Agitation au centre.)

Je n'ajoute qu'un mot. Vous avez inscrit trop long-temps sur votre drapeau le mot *résistance*... (Oh ! Murmures au centre.) Je comprends que pendant les premières années, depuis juillet jusqu'en 1834, l'œuvre unique était de résister, de combattre ; vous l'avez fait utilement, glorieusement ; mais après 1834, mais dans les années qui ont suivi, il s'est

présenté une foule de questions sur lesquelles les hommes d'état qui dirigent les affaires du pays pouvaient avoir une opinion plus hardie. Je m'adresse maintenant à M. le ministre des affaires étrangères. (M. Guizot rentre dans la salle. C'est à vous que je parle, monsieur, je dis qu'il y a en France un certain sentiment public, pénible pour le gouvernement, honorable et glorieux pour la nation, qui contriste l'opinion publique ; je ne dirai pas que c'est la paix, la paix ne saurait attrister la France ; mais nos intérêts sont froissés, murés dans le monde ; ils pèsent cruellement sur la fibre la plus sensible du pays, et c'est dans ce moment qu'il est bon de vous dire : N'accroissez pas, n'irritez pas les pulsations de la fibre publique qui pourraient réveiller la nation, quelquefois trop longtemps endormie... (Murmures au centre.)

M. LE PRÉSIDENT : On va procéder au scrutin.

Nous en avons fait connaître le résultat.

La séance est levée à sept heures.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 16 février.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUEMINOT, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Tourret et Mallye demandent des congés, le premier pour cause d'affaires, le second pour cause de santé.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. de Golbéry.

M. DE GOLBÉRY : Ma proposition est divisée en deux parties : la première est une addition au règlement de la chambre ; la seconde, si la première était adoptée, serait l'objet d'une loi de finances.

Il faut faire assister le pays à nos débats ; aucun journal aujourd'hui ne porte ces débats à la connaissance du pays ; chacun reproduit les discours à sa façon, sous l'influence de ses principes ou de ses passions. Faut-il pour cela une nouvelle législation sur la presse ? faut-il contraindre les journaux à reproduire nos débats ? Non assurément ; il suffit de mettre les journaux en rapport direct avec le pays. Tel est le but de la proposition que j'ai soumise à la chambre.

M. de Golbéry dit qu'il n'a pas la prétention d'envoyer le *Moniteur* aux électeurs. Quant à lui, il ne croit pas cela nécessaire ; mais il pense qu'on devrait envoyer l'analyse des discours aux membres du corps électoral. D'autres personnes croient qu'on pourrait se borner à imprimer les procès-verbaux qui seraient toujours adressés aux électeurs. Je n'ai pas, dit M. de Golbéry, la prétention d'indiquer un remède convenable ; je me borne à peser le principe que la chambre soit en relation directe avec les électeurs.

M. de Golbéry descend de la tribune sans avoir été écouté, sans recueillir une seule approbation.

M. ROGER (du Loiret) repousse la proposition. Le bulletin qu'on veut faire accepter serait, quoi qu'on fit, rédigé au point de vue de la majorité. Le travail du bulletin ne pourrait être fait par des députés ; il faudrait donc le confier à des agents subalternes, non soumis à une responsabilité. Est-ce le bureau qui surveillera la rédaction ? mais le bureau est l'image de la majorité, c'est encore là une garantie de moins.

C'est le *Moniteur* tout entier que vous enverrez aux électeurs ; c'est 220,000 exemplaires à tirer, et pour cela il faudra plusieurs compositions, c'est-à-dire plusieurs copies. Le bulletin devant aller à tous les électeurs, les députés encombreraient la tribune afin de parler pour leurs électeurs ; on parlera pour eux et non plus pour la chambre. Et qui se chargera d'abrégé nos discours ? qui se chargera de choisir ce qu'il y a de bon ou de mauvais ? Est-ce le rédacteur de la majorité ? Mais qu'est-ce qui voudra parmi nous consentir à ce que son discours soit tronqué officiellement par la majorité ? (Approbation.) Certainement la proposition de M. de Golbéry a été conçue dans des vues excellentes (dénégations) ; mais elle est impraticable. Si les journaux reproduisent nos discours avec quelque partialité, c'est un inconvénient qu'il faut subir dans un pays de libre discussion.

En core un mot. On a dit que nous touchions à la fin de la législature : serait-il convenable de faire une loi pour nos successeurs ? Je vote contre la prise en considération.

M. DE TRACY, de sa place : Je dois dire que je suis défavorable à la proposition ; cependant j'ai demandé la prise en considération pour des raisons que je porterai plus tard à la tribune. J'aime mieux laisser parler les orateurs qui doivent appuyer la mesure.

M. LEMERCIER appuie la prise en considération. Il se plaint des altérations et même des falsifications qu'on remarque dans certains journaux.

M. DELESPAUL, en riant : C'est vrai, voyez le *Messageur*... (Hilarité.)

M. LEMERCIER dit que c'est par un sentiment patriotique qu'il appuie la mesure. Il faut que le pays sache enfin la vérité sur les mauvaises raisons des journaux. (On rit.)

M. CHAMBOLE : Je dois protester contre les insinuations de mauvaise foi qu'on vient d'apporter à cette tribune.

M. SCHAUBENBURG : Vous ne pouvez pas être à la fois journaliste et député ! (Ah ! ah !)

M. CHAMBOLE : Pour moi, je déclare que j'ai toujours recommandé aux sténographes du journal que j'ai l'honneur de diriger une entière impartialité. Je sais bien que cela ne suffit pas quand on a à compter avec tant de vanités... (Interruption au centre.)

Je pourrais demander, pour me servir d'une expression employée récemment, si la proposition n'est pas un projectile de guerre ; je pourrais, en me servant d'une expression produite l'autre jour par M. Guizot, demander s'il convient d'apporter à cette tribune des propositions mal conçues, et qui nous empêchent de traiter les affaires sérieuses. Mais j'aborde la question. La proposition est-elle utile ? est-elle praticable ? est-elle juste ? Est-elle utile ? Oui, si vous avez un moyen d'adresser aux électeurs un compte-rendu fidèle et complet, l'emploi de ce moyen est désirable. Mais pourquoi les comptes-rendus sont-ils inexacts ? C'est la conséquence des lois fiscales, et s'il y a un mal, c'est votre faute.

Vous avez un droit de timbre qui varie selon la grandeur des feuilles ; le moyen de publier les comptes-rendus que vous réclamez, c'est d'avoir de l'espace, et vos lois obligent justement à restreindre cet espace. Peut-on donner dans cet espace des rapports, des exposés de motifs ? Non, puisque nous devons amoindrir le format et diminuer encore l'espace en insérant beaucoup d'annonces pour nous indemniser des charges énormes que le fisc fait peser sur l'entreprise. Il est impossible que la discussion ne soit pas ainsi mutilée.

M. MURET (de Bort) : Falsifiée.

M. CHAMBOLE démontre que les falsifications ne proviennent pas des feuilles de la gauche, mais des journaux mêmes du gouvernement, et il lit, aux éclats de rire de l'opposition, l'article d'appréciation dans lequel le *Messageur* dernièrement faisait entrer un examen de chaque discours prononcé dans la séance où M. Monnier de La Sizeranne présenta un amendement. Suivant le *Messageur*, les discours avaient été prononcés pour ou contre l'amendement qui, en réalité, fut retiré dès le début de la séance.

M. Chambolle établit ensuite les nombreuses impossibilités matérielles qui s'opposent à la réalisation de la mesure proposée. Qui fera l'analyse ? le bureau ? Mais c'est mettre la minorité à la merci de la majorité. Aura-t-on une analyse exacte ? Mais à présent même il y a des inexactitudes contre lesquelles on réclame. Ou trouverez-vous des moyens de transport pour 220,000 exemplaires, ou 30 à 40 mécaniciens, ou 7 à 800 ouvriers qui devront rester dans le même établissement ?

M. Chambolle déclare également impossible qu'on envoie à temps le bulletin aux 130,000 exemplaires de journaux qui se tirent dans Paris. Il ne s'oppose pas, du reste, à la prise en considération si la commission trouve quelque chose d'utile à proposer.

M. DE GARNÉ, au milieu des cris : Aux voix ! appuie la proposition.

M. DE TRACY, de sa place, ajoute quelques mots en faveur de la suppression du timbre.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la prise en considération qui est votée.

Le centre, une grande partie du centre gauche et quelques membres de la gauche votent pour. L'extrême gauche et les bancs voisins se lèvent contre.

La séance est levée à trois heures et un quart.

Demain, nomination des commissaires chargés de l'examen de la proposition. Pas de séance publique avant samedi.

prévoyance par M. Target, préfet du département du Calvados, a donné au premier tirage le résultat suivant :

Dans les trente-six noms désignés par le sort pour composer le jury pendant les assises de février, on remarque trois percepteurs de contributions, deux maîtres de poste, deux employés de préfecture, un conservateur des hypothèques, un ingénieur, un inspecteur forestier, trois notaires, cinq maires, un greffier, un courtier de commerce, un professeur, un colonel, et six électeurs de Lisieux, dont M. Guizot représente l'arrondissement à la chambre.

Il paraît certain que le lieutenant-colonel et les deux chefs de bataillon de la garde nationale d'Orléans vont donner leur démission.

Cette décision a été motivée, à ce qu'on assure, par le mécontentement qu'éprouvaient ces officiers de voir l'autorité supérieure persister, en dépit de la loi, à leur laisser un commandement provisoire, et à ne pas nommer un colonel parmi les dix candidats qui lui ont été présentés par les électeurs.

Le *Sun* publie le relevé suivant des recettes et dépenses de l'Angleterre pendant l'année 1841 :

Revenu des douanes, 21,303,844 livres sterl ; — de l'excise, 13,678,835 ; — limbre, 7,135,217 ; — taxes, 4,898,911 ; — poste, 455,000 ; — terres de la couronne, 162,000 ; — retenues sur les pensions et salaires, 5,643 ; — petites branches des revenus héréditaires de la couronne, 5,562 ; — excédant des offices publics, 93,504 ; emprunts et autres sommes, 106,838 ; — argent reçu de la compagnie des Indes, 60,000. — Excédant des dépenses sur les revenus, 2,101,360 liv. st. — Total des recettes, 50,185,729 liv. st.

Chronique.

LYON.

Le *Censeur* a commencé dans son feuilleton du 16-17 février la publication d'une chronique lyonnaise intitulée : *Thérèse et Faldoni*. Un journal de Lyon insinue *bravement*, sous la rubrique : *Nous sommes priés d'insérer la note suivante*, que l'auteur de ce travail a négligé par oubli ou sagesse de citer, dans sa consciencieuse nomenclature des écrivains du temps qui se sont occupés de ce drame, l'ouvrage du poète Léonard : *Lettre de deux amants de Lyon, ou Thérèse et Faldoni*. Le bibliophile de la feuille qui s'est donné à Lyon le mandat d'y acclimater les cyniques façons du *Globe* parisien renvoie à cet ouvrage le feuilletoniste du *Censeur* et conseille ingénieusement aux lecteurs de notre feuille de se procurer l'ouvrage de Léonard. Ils pourront, dit-il, comparer la nouvelle composition avec l'ancienne et apprécier combien adroitement le feuilletoniste aura tourné cet écueil : ne rien imaginer de neuf ou imiter autrui.

Ce qui ressort le plus évidemment de l'avis donné à l'auteur de la chronique publiée dans le *Censeur* et aux lecteurs de ce journal, c'est une accusation de plagiat. Mais, pour que cette accusation fût loyale, il faudrait, ce nous semble, que le journal qui la porte eût pu préalablement comparer les deux compositions. C'est un travail qui vaudra faire sans doute et dont le *Censeur* est en voie de lui fournir tous les éléments. Quand le corps du délit aura été appréhendé et démontré par MM. les pédagogues de la feuille ministérielle, nous nous empresserons d'en faire le profit de nos lecteurs. Ce procédé nous paraît plus simple et plus économique, et le zèle de la critique, — nous aurions le droit de qualifier autrement, — y trouvera toute la satisfaction qu'elle s'est proposée.

— C'est lundi prochain 21 février, dans la soirée, que doit avoir lieu dans les salons du Cercle du Midi, à Bellecour, la loterie en faveur des jeunes filles incurables.

Cette loterie, faite au profit de l'établissement, doit être composée de lots offerts par ses bienfaiteurs. Les personnes qui auraient la bonté de destiner quelque objet à cette bonne œuvre sont priées de les envoyer le plus tôt possible à l'établissement, rue Puits-d'Ainay, ou chez Mme Garnier-Aynard, place Bellecour, 13.

— La police avait arrêté dimanche dernier une bande de masques enchaînés les uns aux autres et suivant un mannequin en haillons, sur la poitrine duquel était un écriteau qui portait ces mots : *Aux peuples malheureux !* M. le procureur du roi, ayant reconnu, dit le *Rhône*, que les jeunes gens qui composaient cette bande, étaient plus étourdis que séditeux, les a fait tous mettre en liberté. Ils étaient de la commune de la Guillotière.

— Une tentative de vol pendant la nuit, avec escalade et effraction, a eu lieu à Champvert lundi dernier. Les portes de la maison attaquée ont été assez fortes pour résister, ou bien les voleurs auront été dérangés dans leurs opérations par quelque autre motif, car leurs efforts sont restés sans résultat.

— Hier, dans la soirée, trois hommes occupés à travailler dans le voisinage d'une fosse d'aisance ont percé, dit-on, la muraille et ont été asphyxiés. L'un de ces trois malheureux est mort sur le coup et les deux autres ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

JOCKEY-CLUB.

Voici le programme des courses du mois de mai 1842 à Lyon :

PRIX DU MINISTÈRE DU COMMERCE, ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE.

800 francs pour poulains et pouliches de 4 ans et au-dessous, nés dans les départements circonvoisins. Entrée : 12 francs. — Distance : deux tours de l'hippodrome, soit 1,440 mètres. (Les deux premiers arrivés à la course d'épreuve seront seuls admis pour la course définitive.)

PRIX DE LA VILLE DE LYON.

2,500 francs pour chevaux de sang de tout sexe, de l'âge de 3 à 6 ans, et appartenant à la localité d'une manière notoire depuis un mois et demi. Entrée : 100 francs. — Poids : 3 ans, 47 kilog. ; 4 ans, 57 kilog. ; 5 ans, 61 kilog. ; 6 ans, 64 kilog. — Distance : trois tours de l'hippodrome, soit 2,160 mètres. (Les deux premiers arrivés à la course d'épreuve seront seuls admis pour la course définitive.)

PRIX DU JOCKEY-CLUB.

2,000 francs pour chevaux de sang de tout âge et de tout sexe. Entrée : 80 francs. — Poids : 3 ans, 47 kilog. ; 4 ans, 57 kilog. ; 5 ans, 61 kilog. ; 6 ans et au-dessus, 64 kilog. — Distance : trois tours de l'hippodrome, soit 2,160 mètres. (Les deux premiers arrivés à la course d'épreuve seront seuls admis pour la course définitive.)

PRIX DES BARRIÈRES.

1,000 francs pour chevaux de tout âge et de tout sexe. Entrée : 40 francs. — Distance : deux tours de l'hippodrome, soit 1,440 mètres, en une seule épreuve. Il sera dressé, dans le pourtour de l'hippodrome, trois barrières d'un mètre d'élevation.

A dater de la présente publication, il sera ouvert au salon du Jockey-Club, quai de Retz, 53, un registre où s'inscriront MM. les propriétaires qui voudront faire courir. Les chevaux pourront être présentés à l'examen du comité les mercredi et samedi de chaque semaine, à une heure.

Après le 15 mars, aucun cheval ne sera reçu pour le prix de la ville de Lyon.

Après le 20 avril, aucun cheval ne sera reçu pour le prix du ministère.

Spectacles du 18 février 1842.

GRAND THÉÂTRE. — Misanthropie et Repentir. — La Sylphide.

CELESTINS. — Ruy-Blas. — Le Dernier de la Famille.

La liste du jury pour 1842, dressée avec tant de soins et de

Après le 25 avril, aucun cheval ne sera reçu pour le prix du Jockey-Club et des barrières.

### Tribunaux.

#### TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. SERIZIAT.

Audience du 15 février.

François Didier, qui comparait aujourd'hui en police correctionnelle, a un penchant si prononcé pour la chose d'autrui que six condamnations successives n'ont pu jusqu'à présent lui empêcher de mettre la main dans la poche de son voisin pour savoir ce qui s'y passe; il est sorti de prison à la fin du mois de décembre dernier, et déjà le voilà de nouveau accusé d'avoir tenté de voler une bourse au sieur Constantin, marchand de cochons.

M. le président, à l'huissier: Appelez le sieur Constantin.

A ce nom s'avance fièrement un grand gaillard ayant près de six pieds de haut. Arrivé devant le tribunal, il le salue avec satisfaction, en portant la main à son front et en tirant la jambe en arrière.

M. le président: Racontez au tribunal comment les faits se sont passés.

Constantin: *Donc* le 13 janvier dernier, j'étais allé à Saint-Laurent-de-Chamousset à la foire aux cochons, sauf le respect que je vous dois, Messieurs... (Ici Constantin fait d'abord un salut militaire.)

M. le président: Expliquez donc le fait.

Constantin: *Donc*, j'étais à la foire aux cochons pour en acheter une paire en cas qu'ils ne fussent pas trop chers; j'étais *donc* en marchandant, lorsque je sentis la poche de mon gilet qui remuait: j'y portai aussitôt la main et j'y trouvai celle de monsieur qui tirait tranquillement sa bourse. Pour lors il a été arrêté, et voilà la chose.

M. le président: Regardez le prévenu; est-ce bien celui qui a tenté de vous voler?

Constantin, s'adressant à Didier: Ah! f...! comme je vous reconnais! Vous aviez un chapeau blanc et un ruban. C'est bien vous.

M. le président, au prévenu: Vous avez déjà été condamné plusieurs fois pour vol.

Le prévenu: Hélas oui! pour mon malheur, Monsieur le président.

D. Lorsque vous avez été arrêté, depuis quand étiez-vous sorti de prison? — R. Depuis la fin de décembre.

D. Le vol est devenu pour vous une véritable habitude, et les différentes condamnations que vous avez subies ne vous corrigent pas. — R. Que voulez-vous? parce qu'autrefois j'ai fait quelques petites sottises, on me

condamne toujours; ce n'est pas ma faute.

D. Comment! ce n'est pas votre faute! On vous a arrêté en flagrant délit, la main dans la poche du gilet de Constantin. — R. Eh bien! ma parole d'honneur! ce n'est pas moi. Je prends le ciel à témoin de mon innocence.

Le tribunal, pour mettre fin aux serments du prévenu, le condamne à deux années d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance de la haute police.

Leant Gérresponsible, B. MURAT.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE A LA RÉGLISSE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur BOSSON, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux, 13; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Châlons-sur-Saône, Pouchet, confiseur, Grande-Rue.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

Étude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le dimanche vingt février mil huit cent quarante-deux, à l'issue de la messe paroissiale de la chapelle Saint-Clair, commune de Caluire, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, secrétaire, banque, balances, vaisselle, une grande quantité de sabots, batterie de cuisine, etc. (1115)

#### Même étude.

Le mardi vingt-deux février mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, et au domicile du sieur Pauthonnier, limonadier, demeurant à Lyon, quai Bon-Rencontre, n. 72, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en billard, comptoir, tables avec dessus en asphalte, poêle-fourneau, glaces, chaises, etc. (1114)

#### Vente de Mobilier et Marchandises.

Le mercredi vingt-trois février courant, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, n. 1, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de: thon, tomates, anchois, eau-de-vie et liqueurs, vins de Champagne, de Bordeaux et autres, bureau, glace et une très-belle banque. Il sera fait des lots. (3505)

#### VENTE AUX ENCHÈRES

De divers objets mobiliers comprenant un trousseau de femme.

Rue Bouteille, 17.

Lundi prochain vingt-un février mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, au domicile susdit, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, à la vente aux enchères d'objets mobiliers consistant en chaises, tables, garde-robes, placards, poêle en fonte, bois de lit, matelas en laine, hardes, linge de corps et de lit, etc., etc. Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le juge de paix du quatrième arrondissement de Lyon.

En sus de chaque adjudication, il sera perçu cinq centimes par franc. (2501)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1<sup>re</sup> hypothèque,

A 4 1/2 POUR 0/0 L'AN,

#### Capitaux de 50.000 francs et au-dessus.

S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (5166)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BRUYN, NOTAIRE.

A VENDRE

#### UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située dans une superbe position,

En la commune de Saint-Rambert, PRÈS DE LA MONTÉE DE LA DARGOIRE.

Elle se compose de deux maisons bourgeoises, une autre pour le cultivateur, un pavillon et 4 hectares 75 ares en jardin, pré, terre et vigne.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, n. 2. (5813)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GALLAY, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR, N<sup>o</sup> 25.

A placer en viager.

#### Une somme de 3,000 francs

A UN TAUX AVANTAGEUX.

S'adresser à M<sup>e</sup> Gallay, chargé de la vente de plusieurs maisons de campagne aux environs de Lyon. (3008)

(340) A vendre de suite.

UN CAFÉ bien achalandé, avec salles sur le devant et sur le derrière.

S'adresser à M. Morcellet, limonadier, rue Grenette, 50.

(341) A vendre pour cause de décès.

FONDS D'ÉPICERIE, à la Croix-Rousse, rue des Fossés, n. 15. On traitera de gré à gré à un prix modéré. Ledit fonds est très-achalandé.—S'y adresser.

(5506) A louer de suite.

Un beau magasin, arrière-magasin et cour couverte de ciel-ouvert et communiquant avec un grand appartement au premier.

Situés dans une rue très-fréquentée, près de la place des Terreaux.

S'adresser à M. Prémillieux, rue Neuve, n. 12, de quatre à sept heures du soir.

A louer présentement à Grenoble.

#### UN SUPERBE HOTEL GARNI.

SITUÉ AU CENTRE DE LA VILLE,

ET

occupé depuis cinquante ans par son propriétaire.

Cet hôtel, composé de trois étages avec entresol, a dix croisées et 41 mètres de façade, de vastes écuries, une grande remise, cinquante chambres toutes fraîchement restaurées; il y a également dans le même bâtiment un local destiné à l'établissement d'un restaurant.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Villard cadet, rue Trois-Carreaux, 8 et 10, à Lyon, ou à son propriétaire, M. Battier, qui l'occupe, à Grenoble. (285)

#### MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7337)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN CAFÉ ayant une bonne clientèle et dans un bon quartier.

S'adresser à M. Gaillard, marchand de verres, quai Saint-Antoine, n. 58. (315)

#### MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT HYDRO-ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, liquide et sans sucre, formule approuvée par l'Académie royale de Médecine, publiée par ordre du gouvernement, pour détruire tous virus et accidents causés par les mercureux.—Ne pas confondre avec les sirops qui ne contiennent qu'un 1/8e de cet extrait par bouteille.—Chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12. (7181)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE LIBRAIRIE, CABINET DE LECTURE ET ATELIER DE RELIURE, situé dans une petite ville très-commerçante, à environ quarante kilomètres de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Arnaud, négociant en liquides, rue des Marronniers, à Lyon. (305)

(342) A vendre.

UNE MACHINE A VAPEUR de la force de cinquante chevaux, avec ou sans haudières.

AUTRES MACHINES de différentes forces, neuves et d'occasion.

S'adresser à M. Guinaud, ingénieur civil, place Louis XVIII, n. 10.

#### Sous charge à Marseille

POUR

#### NOUVELLE-ORLÉANS.

Partira fin courant le superbe navire américain RAJAH, de 530 tonneaux, capitaine BANGS, ayant des emménagements très-commodes pour les passagers.

Pour y charger et prendre passage, s'adresser à Lyon et à Marseille, à M. Etienne Gautier. (331)

#### PÂTE D'ESCARGOTS.

Cette préparation, d'un goût balsamique et suave, est un des meilleurs pectoraux que l'on puisse employer pour la guérison des MALADIES DE POITRINE, LES IRRITATIONS, les toux opiniâtres, les rhumes, les catarrhes, les enrouements, etc.

PRIX DES BOITES: 1 FR. 25 C.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (7627)

(5503) A vendre.

#### UNE JOLIE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE,

RUE NEUVE-DES-CHARPENTES,

avec vingt-cinq ares de terrain en partie clos de murs.

S'adresser à M. Larue, propriétaire, à la Barrière-de-Fer. PRIX: 12,000 FRANCS ENVIRON.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET, tout réparé à neuf, dans un très-bon quartier. Il y a dans l'établissement un Bureau de Diligences. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser dans ledit café, quai de Retz, n. 49. (584)

#### EAU DE PÉTALES DE FLEURS D'ORANGER

D'ÉTIENNE ROBERT,

DISTILLATEUR A GRASSE.

Cette Eau, distillée avec la seule partie blanche de la fleur d'orange, les pétales, est douce, très-suave et assez parfumée pour servir à la toilette.

Ainsi privée de la portion jaune et verte qui contient un principe acre, à odeur forte, elle convient aux personnes irritables et calme toute exaspération nerveuse.

Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

Il sera établi des sous-dépôts.

Même adresse: dépôt de toute sorte de THÉS DE CHINE

correspondance de la Compagnie anglaise. (7670)

#### DRAGÉES ET PASTILLES

De Lactate de Fer.

#### DE GÉLIS ET CONTÉ,

Approuvées par l'Académie royale de Médecine,

Pour la guérison des pâles couleurs, fleurs blanches, maux d'estomac et faiblesse de tempérament. — Dépôts à Lyon: chez Vernet, place des Terreaux; Laroque, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins.

(5821—5886)

PHARMACIE A LYON. RUE PALAIS-GRILLET, N<sup>o</sup> 25.

#### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

PÂTE PECTORALE BALSAMIQUE DE REGNAULDAINÉ. Pharmacien, Rue Caumarin, 45, à Paris.

POUR LES DEMANDES EN GROS, S'ADRESSER À LA FABRIQUE RUE JACOB, 15, À PARIS.

(7880—5903)